

## Aménagement du territoire

## Les opposants au plan cantonal pour Lavaux tirent tous azimuts

**Défenseurs du paysage et de la nature, Communes, vigneron et particuliers critiquent en masse le PAC Lavaux**

Cécile Collet

La mise à l'enquête du Plan d'affectation cantonal Lavaux (PAC Lavaux) s'est terminée le 26 septembre et les premiers opposants sortent du bois. Ainsi, Pro Natura Vaud, Pro Riviera, Helvetia Nostra et Sauver Lavaux, quatre associations de protection de la nature et du paysage, se sont unies pour dénoncer les «lacunes» du projet et le fait qu'il ne «correspond pas aux promesses de la campagne de 2014». Par ailleurs, particuliers, vigneron et autorités communales ont aussi déposé des oppositions (lire encadré).

Les quatre associations de protection de la nature et du paysage déplorent tout d'abord que le PAC ne concerne que les territoires non constructibles de Lavaux. Elles demandent que l'entier du Plan de protection de Lavaux (PPL, lié à la loi Lavaux) soit reporté sur le PAC pour plus de lisibilité. «En 2014, le Canton avait promis un dézonage qualitatif de 40 hectares, rappelle Anna Zangger, avocate d'Helvetia Nostra. Aujourd'hui, il nous dit qu'il n'est pas compétent pour le faire, tout en dézonant tout de même 17 hectares... On a l'impression qu'il y a eu une discussion entre Canton et Communes sur les parcelles qui seraient de toute façon dézonées par elles (ndlr: dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire).» Pour le reste, il faudra at-



Protéger la nature, le paysage et la viticulture: le défi du Canton semble impossible. VALENTIN FLAURAUD

tendre 2022, date butoir pour les communes qui doivent redimensionner leurs zones à bâtir. Faudra-t-il déjà réviser le PAC à ce moment-là? questionnent les associations.

À entendre Maurice Neyroud, député et président de la Commis-

sion intercommunale de Lavaux (CIL) - qui s'est aussi opposée et encourage les 10 communes du périmètre qu'elle représente à l'imiter -, la discussion entre autorités n'a pas eu lieu sur les limites du plan. «Le Canton prend une partie des zones vertes ou encore

constructibles aux communes! s'insurge-t-il. Sur le long terme, il ne sera plus possible de revenir en arrière en cas d'expansion de la population.» A contrario, la CIL s'étonne que le PAC favorise les CFF et l'Office fédéral des routes, en passant certaines zones vitico-

les bordant les axes de transports en «zones de desserte». «C'est deux poids deux mesures.»

Stars de la mise à l'enquête, les murs de vignes apparaissent dans la plupart des oppositions. Pas assez protégés, selon Michel Bongard, secrétaire général de Pro Natura Vaud, qui insiste: «La protection et la mise en valeur de la nature doivent être traduites concrètement dans le règlement; tout ce qui est là doit être préservé, même si cela coûte plus cher lors de l'entretien des murs par exemple. Le risque qu'on poursuive la destruction des milieux naturels initiée par les améliorations foncières est grand.»

#### «Cent ans en arrière»

Or c'est justement sur les contraintes qui régissent les murs verticaux de vignes (qui délimitent les parcelles mais ne retiennent pas les terrasses) ou le désherbage des affleurements rocheux que la CIL et nombre de vigneron - y compris la Fédération vaudoise des vigneron - s'opposent au PAC. Ils y voient une difficulté supplémentaire pour la survie de leur exploitation, dans un contexte viticole ultratendu.

Maurice Neyroud indique aussi que l'obligation de cultiver la vigne fait «tousser les communes». «On peut tout de même imaginer que les temps changent et que les pratiques viticoles évoluent! Le Canton nous replonge cent ans en arrière, par exemple lorsqu'il estime que les capites doivent être réservées à un usage purement viticole et non vitivinicole. On n'y range plus nos outils, mais on doit pouvoir y recevoir des clients!» Le conseiller d'Etat Philippe Leuba avait d'ailleurs milité pour cette pratique œnologique. Le plan des services de sa collègue Jacqueline de Quattro lui met du plomb dans l'aile.

### Plus de 140 oppositions

Mardi matin, le Service du développement territorial (SDT) dénombreait déjà 138 oppositions individuelles, deux oppositions collectives et deux interventions. Le chiffre final total devrait gonfler un peu, six greffes (sur 10) devant encore transmettre les oppositions déposées chez eux dans les jours à venir. Le nombre est qualifié

d'«assez habituel» par le SDT, qui rappelle que le PAC Venoge en avait suscité 155. La décision de lever ou non ces oppositions reviendra au Grand Conseil. Ainsi, le SDT va désormais les dépouiller, les analyser et entendre les opposants qui ont sollicité une conciliation. Puis le dossier sera transmis à la

commission ad hoc du Grand Conseil chargée de traiter les oppositions. Enfin, le plénum approuvera par décret la planification, sans doute dans le courant de l'année 2020, ouvrant les voies de recours usuelles. L'entrée en vigueur du PAC Lavaux est attendue courant 2021. **C.CO.**

## Les hélices d'Eoljorat remportent leur première manche

**Énergie**  
Les détracteurs du projet éolien lausannois perdent au Tribunal cantonal

L'arrêt rendu lundi par la Cour de droit administratif et public est sans doute l'un des plus aboutis en matière d'éoliennes à ce jour. Sur une cinquantaine de pages, les juges ont examiné chaque pan du projet Eoljorat Sud avant de conclure au rejet des oppositions.

Deux des arguments phares des sceptiques du projet, l'association Eolresponsable et la Commune de Cugy, ont été démontés par la Cour. Elle estime que la production attendue du parc - de l'aveu de ses promoteurs finalement de 30% moindre que prévu, en raison des erreurs de calcul - ne remettait pas en question sa pertinence au regard de la priorité nationale qu'est la transition énergétique. De même, le résultat des mesures de bruit, à peine discutées

durant la procédure et l'analyse du dossier, n'est pas de nature à remettre en cause le projet à ce stade: les dépassements possibles des immissions de bruit durant la nuit, autour de Sainte-Catherine notamment, devront être abordés durant la phase de mise à l'enquête du projet.

Les opposants ravalent leur salive. «La partie n'est pas encore gagnée, réagit Christian Amacker, vice-président d'Eolresponsable. On regrette que les détails soient

rejetés à la mise à l'enquête seulement. C'est une façon légère de repousser les questions.» Un recours à ce stade ou une opposition à la mise à l'enquête sont à l'étude, précise l'association, qui regrette une application sans borne de la Stratégie énergétique 2050.

Thierry Amy, syndic de Cugy, déplore «un jugement partiel probablement influencé par de fortes pressions politiques». Il éprouve un sentiment d'impuissance: «On

a l'impression d'être entre le marteau et l'enclume, sans pouvoir dire un mot.»

Côté lausannois, le municipal Jean-Yves Pidoux se réjouit du verdict. «Il salue la solidité de notre dossier et le sérieux des analyses: on ne nous demande aucune étude complémentaire, ce qui clôt l'étape cantonale. C'est bon signe.» L'édile se montre toutefois prudent sur tout calendrier pour la suite et sur les projections de production. **E.L.B./S.MR.**

## Le temps presse pour Rétrobus

**Moudon**

L'association de sauvegarde du patrimoine roulant réfléchit encore à la suite à donner à la mesure d'expulsion lancée par la Commune

«Actuellement, Rétrobus étudie quelles mesures prendre, suite aux développements de septembre 2019 la concernant.» Apposée mardi 1<sup>er</sup> octobre sur son site internet, cette réaction officielle de Rétrobus Léman est la seule à attendre pour l'instant, confirme par SMS le chargé de communication de l'association. Le site ajoute qu'il devrait contenir davantage d'informations courant octobre, suite à la récente décision de la Municipalité de Moudon de faire évacuer, pour 3,5 millions de francs, les 214 bus accumulés par l'association de sauvegarde du patrimoine roulant, à l'extérieur de ses hangars en zone industrielle de la localité («24 heures» du 13 septembre).

Quand Rétrobus compte-t-elle se positionner sur cette décision d'exécution par substitution? L'association va-t-elle faire recours contre la décision municipale? Ou compte-t-elle négocier un nouveau délai? À l'heure actuelle, ces questions sont encore ouvertes.

Mais le temps presse pour Rétrobus. La Municipalité a lancé plusieurs démarches contre l'association. Celles-ci sont restées lettre morte, si bien que le 12 septembre dernier, elle a signifié sa volonté de faire évacuer les bus par une entreprise de la place, aux frais de Rétrobus. «Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud dans un délai d'un mois. Sans cela, nous lancerons la procédure d'évacuation des bus dès le lundi 14 octobre», rappelle la syndique, Carole Pico. Si aucun planning n'est encore établi, la Commune ne semble toutefois pas disposée à accorder un nouveau délai à l'association, qui rêve de mettre ses biens en valeur. **S.G.**

### Viticulture

#### La flavescence s'étend à La Côte

Le dernier bulletin viticole cantonal révèle qu'un nouveau foyer de flavescence dorée, maladie épidémique qui provoque la mort des cepes, a été repéré à La Côte. L'année semble propice à l'extériorisation des symptômes de jaunissement: la maladie est donc repérable. Le Canton invite chaque exploitant à passer dans ses vignes, à effectuer des prélèvements et à les envoyer à la police phytosanitaire à Marcellin. **C.CO.**

PUBLICITÉ

**ÉVÈNEMENT**  
**THÉÂTRE DE BEAUSOBRE**

**RÉSERVE MEMBRES CLUB**  
**OFFRE SPÉCIALE**

**B**  
THÉÂTRE DE BEAUSOBRE

**L'ABO DÉCOUVERTE OFFRE SPECIAL CLUB 24 heures**

Soyez curieux et laissez-vous surprendre par des spectacles inattendus! Choisissez 4 spectacles dans la liste ci-dessous et profitez du tarif membre avantageux de Fr. 100.- (au lieu de Fr. 120.-) pour les 4 soirées:

Bells and Spells • Mon père est une chanson de variété • Frida Jambé de bois • Lionel Frésard • La machine de Turing • Philippe Soltermann • The Gag Fathers • My Land • Cie Alias • Tiphany Bovay-Klameth • Le sexe c'est dégoûtant • Les Italiens • Cie Bacalà

Plus d'infos sur les spectacles sur [www.beausobre.ch](http://www.beausobre.ch)

Offre spéciale pour les membres du Club 24 heures. Réservation uniquement par téléphone au 021 804 97 16 en mentionnant votre numéro d'abonné(e).

Comment devenir membre du Club?  
Abonnements et renseignements: [club.24heures.ch](http://club.24heures.ch) ou 0842 824 124

**CLUB 24heures**